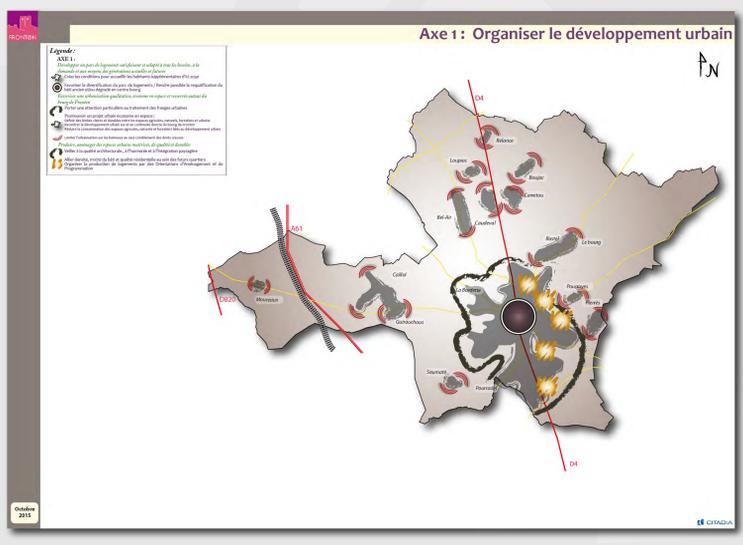




PADD : Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de Fronton

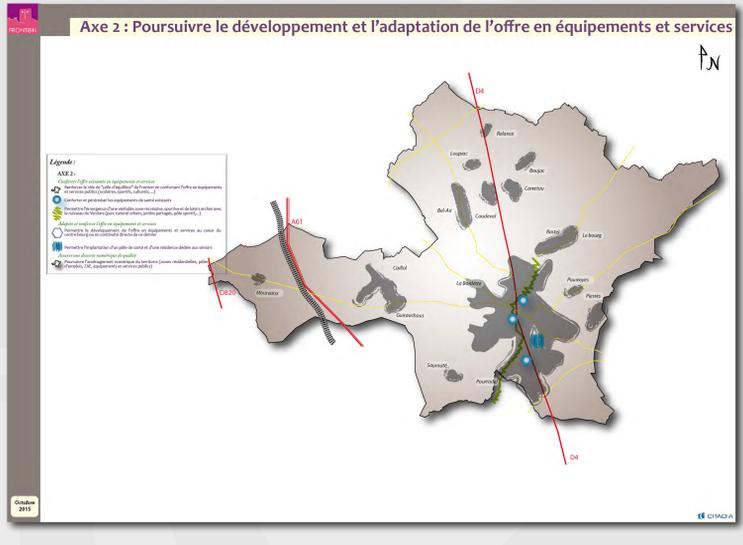
AXE 1 : ORGANISER LE DEVELOPPEMENT URBAIN

- Objectif n°1 : Développer un parc de logements satisfaisant et adapté à tous les besoins, à la demande et aux moyens des générations actuelles et futures**
Créer les conditions pour accueillir environ 2 868 habitants à l'horizon 2030
Le PLU de Fronton est calibré pour un potentiel de 1 182 logements à produire avec une densité moyenne de 25 logements/ha (à l'échelle globale de la commune), soit un foncier à mobiliser de l'ordre de 47 ha entre 2015 et 2030 pour la vocation « Habitat »
Poursuivre les efforts engagés pour la diversification du parc de logements produits
Rendre possible la requalification du parc ancien, vacant et sous-occupé
- Objectif n°2 : Favoriser une urbanisation qualitative, économe en espace et resserrée autour du bourg de Fronton**
Promouvoir un projet urbain économe en espace :
- Définir des limites claires et durables entre les espaces agricoles, naturels, forestiers et urbains
- Recentrer le développement urbain sur et en continuité directe du bourg
- Limiter l'urbanisation sur les hameaux au seul comblement des dents creuses
- Phaser l'urbanisation, notamment en fonction de la desserte par les réseaux et les capacités des équipements à accueillir de nouvelles populations
Réduire d'au moins 30% la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers liées au développement urbain (habitat, équipements, activités économiques) par rapport à la consommation foncière constatée ces dix dernières années
- Objectif n°3 : Produire, aménager des espaces urbains maîtrisés, de qualité et durables**
Veiller à la qualité architecturale, à l'harmonie et à l'intégration paysagères
Allier densité, mixité du bâti et qualité résidentielle au sein des futurs quartiers
Organiser la production de logements par des Orientations d'Aménagement et de Programmation
Se donner les moyens et les outils pour s'assurer du respect des préconisations



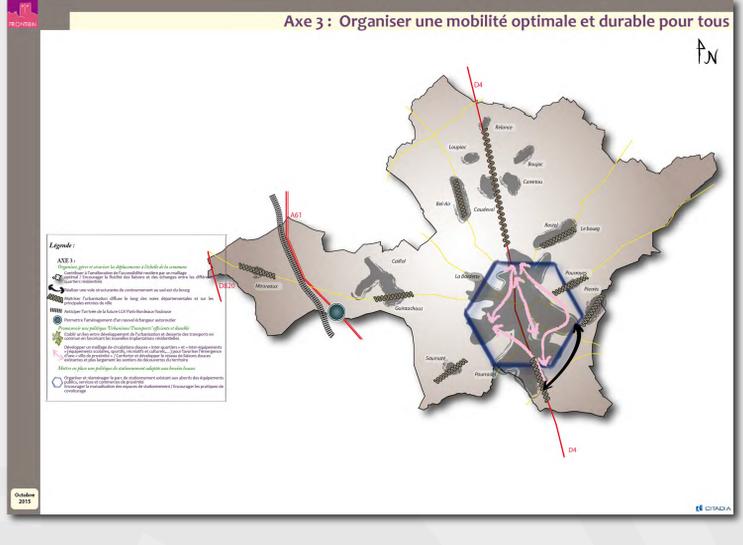
AXE 2 : POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT ET L'ADAPTATION DE L'OFFRE EN EQUIPEMENTS ET SERVICES

- Objectif n°1 : Conforter l'offre existante en équipements et services**
Renforcer le rôle de « pôle d'équilibre » de Fronton en confortant l'offre en équipements publics et collectifs par rapport à la croissance démographique envisagée à l'horizon 2030
Conforter et pérenniser les équipements de santé présents sur la commune
Permettre l'émergence d'une véritable zone récréative, sportive et de loisirs en lien avec le ruisseau du Verdure. Cette orientation vise à permettre :
- L'aménagement d'une zone de loisirs (véritable « poumon vert » de Fronton) participant à l'amélioration du cadre de vie communal
- Le développement des jardins familiaux en zone urbaine
- Le transfert des terrains de sports situés Route de Toulouse
- Objectif n°2 : Adapter et renforcer l'offre en équipements et services**
Créer une réelle polarité, un cœur de vie communal, autour des équipements et services existants et futurs
Intégrer les nouveaux équipements et services aux quartiers environnants et les connecter par le biais de cheminements doux
Favoriser le développement et la mutualisation des équipements à l'échelle de la Communauté de Communes du Frontonnais
Favoriser l'implantation d'équipements structurants à l'échelle du bassin de vie de Fronton
Permettre l'implantation d'un futur pôle de santé et d'une résidence dédiée aux seniors en lien avec l'EHPAD St-Joseph
- Objectif n°3 : Assurer une desserte numérique de qualité**
Poursuivre l'aménagement numérique du territoire en renforçant prioritairement dans les zones résidentielles, les équipements et services publics, les zones d'activités et les principaux pôles d'emploi (en lien avec la Communauté de Communes du Frontonnais qui en a la compétence)



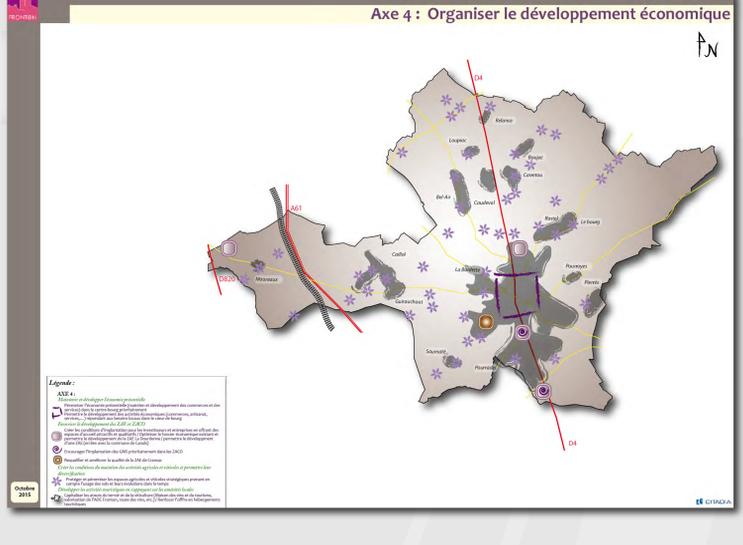
AXE 3 : ORGANISER UNE MOBILITE OPTIMALE ET DURABLE POUR TOUS

- Objectif n°1 : Organiser, gérer et sécuriser les déplacements à l'échelle de la commune**
Contribuer à l'amélioration de l'accessibilité routière par un maillage optimal du territoire communal
Encourager la fluidité des liaisons et des échanges entre les différents quartiers résidentiels
Réaliser une voie structurante de contournement au sud-est du bourg afin de désenclaver les nouveaux quartiers d'habitat et de permettre une desserte de qualité des nouveaux commerces et des équipements scolaires
Maîtriser l'urbanisation diffuse le long des voies départementales et sur les principales entrées de ville
Mener une réflexion conjointe de réfection de la voirie et de conception de liaisons douces dans les nouveaux projets d'aménagements (hiérarchisation des axes routiers)
Réaffirmer la volonté politique pour la création d'un échangeur autoroutier sur l'extrémité Ouest de la commune
- Objectif n°2 : Promouvoir une politique « Urbanisme/Transport » efficiente et durable**
Etablir un lien entre développement de l'urbanisation et desserte des transports en commun (TC) en favorisant les nouvelles implantations résidentielles dans ces zones desservies par les TC
Développer un maillage de circulations douces (« inter-quartiers ») et (« inter-équipements ») pour favoriser l'émergence d'une « ville de proximité »
Encourager la multi-modalité en centre bourg de Fronton
Favoriser l'accessibilité (transports en commun, lieux publics, commerces et équipements) aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées
- Objectif n°3 : Mettre en place une politique de stationnement adaptée aux besoins locaux**
Organiser, réaménager et augmenter les capacités du parc de stationnement aux abords des équipements publics, services et commerces de proximité
Encourager la mutualisation des espaces de stationnement (ensembles commerciaux, équipements publics, etc.)
Encourager les pratiques de covoiturage (sur Fronton et la Communauté de Communes)



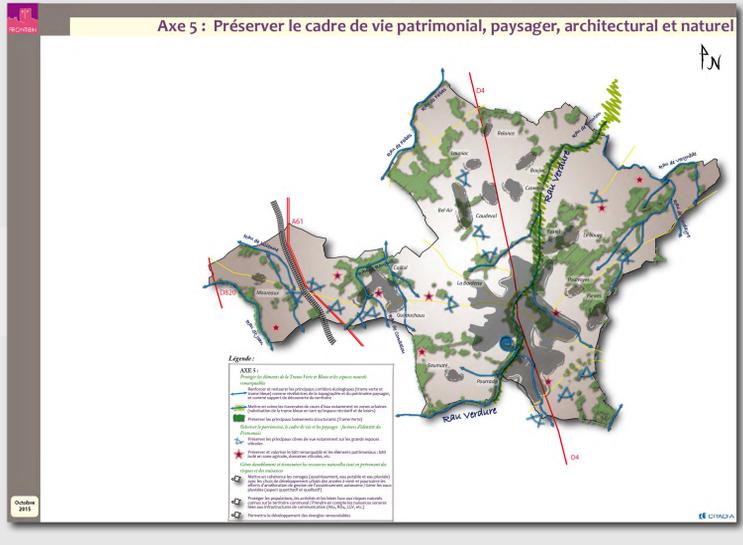
AXE 4 : ORGANISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Objectif n°1 : Maintenir et développer l'économie présente**
Pérenniser l'économie présente (maintien et développement des commerces et des services de proximité) dans le centre-bourg prioritairement
Permettre le développement des activités économiques (commerces, artisanat, services,...) répondant aux besoins locaux dans le cœur de bourg
- Objectif n°2 : Favoriser le développement des zones d'activités économiques et commerciales**
Créer les conditions d'implantation pour les investisseurs et entreprises en offrant des espaces d'accueil attractifs et qualitatifs
Optimiser le foncier économique existant sur la ZAE de Cransac et permettre le développement de la ZAE de La Dourdenne
Permettre l'aménagement d'une ZAE sur l'extrémité Ouest de la commune (en prolongement de la zone d'activités artisanales de Saint-Cirq à CANALS)
Implanter les Grandes et Moyennes Surfaces dans les zones d'aménagement commercial (ZACO) identifiées au SCoT Nord Toulousain (équilibre entre centre-bourg et ZACO)
- Objectif n°3 : Créer les conditions du maintien des activités agricoles et viticoles et permettre leur diversification**
Protéger et pérenniser les espaces agricoles et viticoles stratégiques prenant en compte l'usage des sols et leurs évolutions dans le temps
Créer un écosystème autour de l'activité agricole et permettre le développement d'activités complémentaires (diversification de l'activité agricole, marché du jeudi matin, vente directe chez l'exploitant, changement de destination, etc.)
- Objectif n°4 : Développer les activités touristiques en s'appuyant sur les aménités locales**
Capitaliser sur le terroir et la viticulture (Maison des vins et du tourisme, AOC, route des vins, ...) Encourager l'installation d'une hôtellerie, de gîtes ruraux ou plus généralement d'hébergements touristiques



AXE 5 : PRESERVER LE CADRE DE VIE PATRIMONIAL, PAYSAGER, ARCHITECTURAL & NATUREL ET PREVENIR LES RISQUES

- Objectif n°1 : Protéger les éléments de Trame Verte et Bleue et les espaces naturels remarquables**
Renforcer et restaurer les principaux corridors écologiques (trame verte et trame bleue) comme révélatrices du patrimoine paysager, et comme support de découverte du territoire
Préserver les principaux boisements structurants (Trame Verte)
- Objectif n°2 : Valoriser le patrimoine, le cadre de vie et les paysages : facteurs d'identité du Frontonnais**
Intégrer les nouvelles opérations d'aménagement dans leur environnement immédiat
Améliorer la qualité paysagère et architecturale des entrées de ville
Préserver et valoriser le bâti remarquable et les éléments patrimoniaux
Mettre en valeur et végétaliser les espaces publics du centre-ville et promouvoir des espaces qualitatifs dans les nouvelles opérations (en tant que lieu de vie et de sociabilité)
Assurer une implantation qualitative des bâtiments d'activités et des bâtiments agricoles et/ou viticoles dans le paysage
- Objectif n°3 : Gérer durablement et économiser les ressources naturelles tout en prévenant des risques et des nuisances**
Mettre en cohérence les zonages (assainissement, eau potable et eau pluviale) avec les choix de développement urbain
Gérer les eaux pluviales (aspect quantitatif et qualitatif) et limiter l'imperméabilisation des sols
Apporter une attention particulière au traitement des franges urbaines
Protéger les populations, les activités et les biens face aux risques naturels connus
Prendre en compte les nuisances sonores liées aux infrastructures de communication (A62, RD4,...)
Développer les énergies renouvelables (bornes de rechargement, panneaux solaires sur toitures, géothermie, puits canadiens, matériaux de constructions durables etc.)



Plan Local d'Urbanisme